

Projet de ville

Grigny2

Un nouveau groupe scolaire dans le quartier

2010, il est prévu l'aménagement d'un parc urbain paysager sur le coteau Vlamincq, l'ouverture de la nouvelle école pour remplacer les préfabriqués, et la mise en place d'équipements publics pour les habitants avec de nouveaux services. Tout un programme pour désenclaver le quartier.



Vue panoramique du chantier du groupe scolaire Vlamincq (Galadriel).

CE qui va changer ? L'image du Square Surcouf. Une nouvelle voie permettra la circulation des véhicules de sécurité et le ramassage des ordures ménagères. Son itinéraire partira de la rue Pasteur, à l'entrée actuelle des parkings souterrains, passera au milieu du square en mordant sur une partie des parkings sous la dalle, et ressortira rue Vlamincq. Une partie de la dalle en béton sera donc détruite. Des aménagements urbains et des nouvelles plantations accompagneront cette voie. L'opération dont le coût est de 1 900 000 € rentre dans le cadre du Plan de Relance, financé par l'Agence Nationale de Renovation Urbaine, la Région et la Communauté d'Agglomération les Lacs de l'Essonne. Actuellement, des travaux de restructuration de logements et de sécurisation des halls sont en cours sur

tous les bâtiments de la dalle Surcouf. Ils devraient être finis en fin d'année.

Des services publics aux pieds des immeubles

D'anciens logements situés au rez-de-chaussée des immeubles Square Surcouf vont être transformés en locaux de services publics et associatifs. Un de ces logements devrait être mis à disposition de la commune dès 2010. Une convention a été signée entre la ville et l'AFTRP. Cela permettra de pérenniser les lieux et d'améliorer les services de proximité. C'était une forte demande de la part des habitants.

Un parc paysager sur le Coteau Vlamincq

La physionomie entière de tout le secteur Vlamincq en sera transformée. Cela a commencé avec la voie de désenclavement des

Sablons inaugurée au printemps dernier. Le groupe scolaire Vlamincq est maintenant sorti de terre. Le premier étage du bâtiment est entièrement monté. A terme l'édifice comprendra 15 classes de maternelles et élémentaires, l'accueil de proximité. La livraison est prévue pour la rentrée 2010. Ce nouvel équipement permettra de supprimer les préfabriqués. Son coût de 10 000 000€ est financé par l'Agence Nationale de Renovation Urbaine. Dans le même temps, début 2010, il est prévu l'aménagement en parc urbain paysager du Coteau Vlamincq avec des cheminements piétons. Il dessinera la future trame verte dans une logique de développement durable. Des bassins de rétention d'eau seront installés pour absorber l'eau de ruissellement et de pluie provenant de la nouvelle école.

De la concertation à la réalisation

Sur tout le projet plusieurs étapes de concertations ont eu lieu, lors des conseils de voisinage, avec les jeunes du quartier, les élus, les services techniques, le Conseil Syndical Principal, et les représentants de la copropriété. Des groupes de travail

ville et habitants se sont réunis. Au niveau des équipements publics il y aura 1 grand terrain et 1 petit terrain de foot. Le terrain de boules et les équipements de musculation pour les jeunes seront déplacés. En plus, des jeux pour les petits, un point d'eau et des toilettes publiques vont être aménagés. Bien sûr les arbres existants seront préservés et de nouvelles végétations seront plantées. Les places de parking sur le coteau seront remises à neuf. Le coût 1 137 000 € est financé par l'ANRU, la Région, le Département, et la ville. Le Plan de Renovation Urbaine comprend également la réhabilitation et la restructuration d'équipements, la restructuration du gymnase Jean-Louis Henry en salle de sport polyvalente, la réhabilitation de l'école Langevin-Perrin avec le changement des fenêtres et huisseries, et la création de 3 classes maternelles. Le coût de la restructuration, 4 000 000 € est financé par l'ANRU, le Conseil Général, le Conseil Régional et la ville contribue globalement à hauteur de 10% sur les opérations.



Réunion publique de concertation cet été sur le coteau Vlamincq.

NOUVELLE RUBRIQUE

Questions réponses

En réponse aux questions posées par les habitants par Internet, par courriers ou lors de rencontres, Grigny informations ouvre une nouvelle rubrique. Envoyez vos questions au journal : service information communication, 21 rue du Port ou par mail, à communication@grigny91.fr

Quel est le rôle du maire et de la municipalité concernant les attributions de logements ?

Les demandeurs de logements ont deux possibilités : Le logement privé ou le logement social. Pour le logement privé, comme la copropriété de Grigny2, le maire n'a aucun pouvoir d'intervention. Au niveau du logement social, comme la Grande Borne, le dossier du demandeur de logement est examiné par une commission, composée de représentants du bailleur (ex : l'OPIEVOY pour la Grande Borne), de représentants de la préfecture et de représentants de la mairie. L'étude du dossier comprend entre autre, les conditions de ressources du demandeur, s'il n'a pas eu de dettes envers son ancien bailleur, le nombre de personnes composant la famille... Mais la décision finale d'attribution appartient au bailleur, car c'est lui qui percevra le loyer.

Comment le maire, les élus, les services municipaux payent-ils leurs dépenses ?

La loi a séparé d'un côté les élus qui décident des dépenses à effectuer (on l'appelle l'ordonnateur) et celui qui paye les factures (le Trésor Public). Pour payer une facture d'une entreprise ou d'un fournisseur, le service financier de la mairie envoie une demande de paiement au comptable du trésor public et c'est lui qui fait le chèque après avoir contrôlée que la demande de paiement correspond à une dépense inscrite au budget. Quand le budget est voté, il est soumis au service du contrôle de légalité de la Préfecture avant d'être validé. Aucune dépense ne peut donc être effectuée sans contrôle de l'Etat.



Judi 5 novembre à la réunion publique sur le projet de réaménagement de la place du Quinconce, les maires de Viry-Châtillon et de Grigny avaient invité les habitants de la Grande Borne en présence de l'Opievoy et de la Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne. Le débat s'est installé avec les habitants. La rénovation comprend la démolition d'un bâtiment, d'importants travaux d'assainissement, l'aménagement de la place du Quinconce et de ses abords, et la réhabilitation de 284 logements et de 45 halls.